

# La comptabilité en triple capital (3C) ou la mesure de l'agroécologie

**La comptabilité telle qu'on la connaît aujourd'hui reflète essentiellement des préoccupations économiques : seul le capital financier est considéré comme une ressource et figure au « passif » du bilan. En agriculture, alors que les systèmes vivants sont des ressources incontournables et indispensables à la création de richesses, ils sont absents des livres comptables. Pourtant, comptabilité et agriculture durable ne sont pas incompatibles : présentation de la comptabilité en 3C qui s'attache à prendre en compte les enjeux de l'agroécologie.**

**B**ien que des modèles agricoles alternatifs se développent, ils sont fortement challengés sur leur viabilité économique : plus coûteux, moins standard, rémunérant chichement, voire pas du tout, le travail de l'exploitant. Il faut rappeler que le premier outil de mesure de la rentabilité des entreprises est la comptabilité : une discipline hautement politique dont les normes sont produites par l'IASB<sup>1</sup> financé par de grands cabinets d'audit pour qui la finalité est la rémunération du capital financier via les dividendes.

Appliquée à l'agriculture, cette vision s'avère pour le moins « étriquée », car elle ne prend pas en compte tous les capitaux nécessaires au développement d'une agriculture soutenable : naturel, humain et financier. Dès lors que l'on s'attache à ne considérer que le capital financier, le résultat est surestimé, car une partie est prélevée « gratuitement » sur deux autres catégories (naturel et humain) sans que jamais n'apparaisse l'obligation de les maintenir, les restituer, les consolider ou, encore moins, les rémunérer.

## LA COMPTABILITÉ EN 3C

Elle permet de considérer indépendamment ces trois capitaux insubstituables et de ne calculer que le profit véritable. Pour ce faire, la méthode de la comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement (Care)<sup>2</sup> propose la mise en application du principe d'amortissement à l'ensemble des actifs, qu'ils soient financiers, naturels ou humains.

Le principe des 3C vise à valoriser toutes les pratiques agricoles sur un pied d'égalité, en constatant pour les uns la part de surprofit qu'ils réalisent grâce à la consommation « gratuite » des ressources naturelles, et pour les autres le coût véritable des charges qu'ils ont engagées pour maintenir

ces mêmes ressources. C'est une traduction nécessaire, car il serait naïf de croire que la transition agroécologique puisse reposer uniquement sur des convictions. Son développement passe également par sa capacité à démontrer ses performances sociétales, environnementales et économiques dans un langage décodé afin d'attirer des financements en amont et l'acceptation du principe bénéficiaire-payeur en aval.

Dans un contexte où la normalisation comptable « classique » a montré ses limites, une agriculture valorisée à travers un prisme comptable socio-environnemental pourrait devenir la norme de demain.

<sup>1</sup> International Accounting Standard Board – organisme privé  
<sup>2</sup> Conçue par J. Richard (2012)

« Compter ce qui compte pour conserver ce qui est capital »

LES FERMES D'AVENIR



**PROTEGE** a lancé en septembre un appel à propositions pour la mise en place de la comptabilité 3C en Nouvelle-Calédonie via le réseau des fermes de démonstration en agroécologie qui, lors de la rédaction de cet article, est en cours de réalisation.